

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTIPOURET**

Nombre de membres :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de la convocation : 10 octobre 2011
Date d'affichage : 10 octobre 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Roger GUERRE, Maire.

Etaient présents : M Roger GUERRE, Maire, MMES Evelyne PRIVAT, Monique BLANCHARD, M Michel GAMAURY, adjoints, MME Marie-Christine MERCIER, MM Jacky VILLENEUVE, Alain HOUTMANN, MME Aurore MERCIER, M Guillaume MERCIER.

Absents et excusés : M Michel TISSIER qui a donné pouvoir à M Michel GAMAURY, M Olivier SOREL qui a donné pouvoir à M Roger GUERRE, MME Marie-Hélène TEMPORIN qui a donné pouvoir à MME Monique BLANCHARD, M Samuel VILLETELLE.

Madame Marie-Christine MERCIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE RACCORDEMENT DE LA LIGNE PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE (POLT) A LA LIGNE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL) :

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît, ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de Montipouret, réunie en conseil, à la majorité de ses membres, s'associe au travail réalisé par le conseil général et la communauté d'agglomération castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France,

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers,

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour copie conforme,

Le maire,

Suena Rg

R. GUERRE



Certifié Exécutoire
Transmis en sous-préfecture le : 25/10/2011
Publié ou Notifié le : 25/10/2011
Le Maire,

Suena Rg

